

Question présentée par la députée :

Mme Sophie Forster Carbonnier

Date de dépôt : 7 juin 2012

Question écrite

Le canton de Genève a-t-il appliqué des mesures d'internement administratif entre 1942 et 1981 ? Et si oui, combien de Genevois ont été victimes de ces mesures ?

Le 10 septembre 2010, lors d'une cérémonie tenue à Hindelbank, la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, ainsi que des représentants cantonaux, ont présenté leurs excuses aux personnes qui furent abusivement incarcérées par les autorités de tutelle.

Entre 1942 et 1981, sans procédure judiciaire, des milliers de personnes ont été placées dans divers établissements et institutions suisses pour des motifs tels que mauvaise conduite, inconduite, fainéantise, paresse au travail ou ivrognerie. De nombreuses jeunes femmes ont également été internées pour « mauvaises mœurs », c'est-à-dire grossesse hors mariage, et certaines ont même été obligées de donner leur bébé à l'adoption.

Comme le souligne le communiqué de presse du DFJP, « *ces jeunes gens ne pouvaient pas demander d'examen judiciaire de ces décisions. Souvent, ils ont été placés dans des établissements pénitentiaires dans lesquels ils n'étaient pas séparés des délinquants.* »¹

En outre, pendant la même période, des milliers d'enfants ont également été arrachés à leurs familles sous divers motifs, comme la pauvreté, et placés dans des institutions ou dans des fermes pour y travailler. De très nombreux orphelins connurent le même sort et le travail forcé.

Depuis ces excuses officielles, le nombre de victimes n'a toujours pas été recensé officiellement dans de nombreux cantons.

Dès lors, je souhaite savoir si le canton de Genève a appliqué ces mesures de détention administrative et de placement abusif d'enfants entre 1942 et 1981. Et si oui, quel travail de recensement a été entrepris et combien de victimes ont pu être identifiées ?

¹ <http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2010/2010-09-10.html>